CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

Réunion de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie
Le mercredi 6 août 2014
Toluca, Mexique

Rapport final sur le raccrochage scolaire et l'éducation des adultes dans les Amériques

Introduction

Le rapport préliminaire sur le raccrochage scolaire et l'éducation des adultes a permis de faire comprendre l'importance de la problématique du raccrochage scolaire et de l'éducation des adultes. En effet, on y explique que la prise en compte de ces deux éléments est tout aussi fondamentale que celle de l'abandon scolaire puisque cela permet aux personnes déjà en situation d'abandon scolaire d'obtenir un diplôme.

Parmi les éléments qui ont été soulignés, on recense l'importance de la flexibilité des systèmes d'éducation qui doivent tenir compte de l'équilibre entre les vies scolaire, professionnelle et personnelle. Afin de coordonner leurs actions sur le plan national, il est nécessaire que tous les États des Amériques se dotent d'un plan pour lutter contre l'abandon scolaire et d'un plan d'action pour les individus ayant abandonné leurs études, en plus de programmes de réinsertion scolaire.

Toutes ces mesures nécessitent des engagements de la part des États afin d'accorder les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la lutte au décrochage scolaire et à l'éducation des adultes. Toutefois, selon l'UNESCO, peu de pays se sont dotés d'une législation qui définit les objectifs et les principes de réglementation de ce secteur[1]. Chacun des États des Amériques s'efforce de promouvoir le raccrochage scolaire et prend des mesures pour favoriser l'éducation des adultes. C'est pourquoi nous croyons que cette thématique a permis jusqu'à maintenant de générer des contributions fructueuses de la part des parlementaires, en plus de favoriser les discussions et débats autour des pratiques et expériences législatives prévalant dans les États des Amériques. Le rapport préliminaire a également permis de s'intéresser aux nouvelles réalités dans ce domaine.

[1] Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*, 2010, p. 39.

Le rapport final sur le thème du raccrochage scolaire et de l'éducation aux adultes est divisé en quatre parties. La première partie s'attarde à la problématique et aux enjeux relatifs au raccrochage scolaire et à l'éducation des adultes. La deuxième effectue un survol de l'état de la situation dans les Amériques et la troisième se penche sur certaines initiatives mises de l'avant par les États de la région. Cette partie a été bonifiée afin d'y ajouter une étude détaillée de deux cas spécifiques, à savoir : l'Institut national pour l'éducation des adultes du Mexique (INEA) et la « Loi sur le Code de l'enfance et de l'adolescence » de la Bolivie. Finalement, la dernière partie fait le point sur la question et propose des pistes d'action pour les parlementaires des Amériques.

1. Cheminement de l'étude du thème

Le 17 septembre 2009, la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie de la COPA s'est formellement saisie du thème de l'abandon scolaire dans les Amériques à l'occasion de la IXe Assemblée générale de la COPA tenue à Salta, en Argentine. Le 7 septembre 2011, à Québec, lors de la XIe Assemblée générale de la COPA, six parlementaires ont fait part d'expériences de lutte contre l'abandon scolaire dans leur pays respectif dans le cadre d'une table ronde sur le sujet. Leurs contributions ont été intégrées au rapport final sur l'abandon scolaire dans les Amériques, déposé à l'occasion de la XIIe Assemblée générale de la COPA tenue à Brasília, du 13 au 16 octobre 2013. Ce rapport est complété par l'étude d'un nouveau thème de la Commission, soit le raccrochage scolaire et l'éducation des adultes.

Ce thème s'inscrit de manière complémentaire dans l'étude de la thématique de l'abandon scolaire. En effet, dans le rapport final sur ce thème, le fait que l'éducation est un droit humain fondamental consacré par plusieurs documents juridiques internationaux a été abordé. Ce droit implique non seulement un accès à l'école mais également à une éducation de qualité qui permet à tous et toutes de compléter les cycles de base. Il est donc primordial que les politiques et les programmes implantés en Amérique latine comprennent des mesures concrètes pour assurer la persévérance scolaire des enfants et adolescents.

À l'occasion de la dernière Assemblée générale à Brasília, un **rapport préliminaire** sur ce thème a été déposé et présenté au cours de la réunion de la Commission qui a eu lieu le mardi 15 octobre 2013.

2. Enjeux relatifs au raccrochage scolaire et à l'éducation des adultes

2.1 Définition du raccrochage scolaire

Le raccrochage scolaire se définit comme le fait de reprendre ses études après les avoir abandonnées sans avoir obtenu de diplôme. L'éducation des adultes comprend quant à elle l'ensemble des mesures prises pour favoriser le raccrochage scolaire d'une part et les mesures visant à permettre aux adultes, avec ou sans emploi, d'acquérir de nouvelles compétences d'autre part. Par ailleurs, elle constitue un moyen incontournable de lutte contre la pauvreté et le chômage, tout en favorisant le développement personnel et social des personnes y ayant recours.

2.2 Enjeux relatifs au raccrochage scolaire et à l'éducation des adultes

Plusieurs enjeux se rapportent au thème du raccrochage scolaire et de l'éducation des adultes. D'une part, l'éducation fournit aux citoyens les outils nécessaires pour affronter les crises multiples d'ordre social, économique et politique auxquelles ils risquent de faire face en plus d'améliorer leurs conditions globales. D'autre part, au niveau de la société, le Cadre de Belém, adopté lors de la Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes de l'UNESCO de 2009 soutient que « l'apprentissage et l'éducation des adultes représentent un précieux investissement produisant des retombées sociales du fait de l'instauration de sociétés plus démocratiques, pacifiques, inclusives, productives, saines et viables »[2]. En somme, l'éducation des adultes et des raccrocheurs est fondamentale pour le développement personnel, mais aussi pour le développement socioéconomique[3].

L'alphabétisation est l'outil de base de l'apprentissage, tant pour les adultes que pour les enfants. Dans plusieurs pays, l'alphabétisation des adultes représente un défi de taille. En effet, en 2012, on recensait, selon l'UNESCO, 775 millions d'adultes qui ne possèdent pas les compétences élémentaires en matière d'écriture et de lecture. Par ailleurs, en 2006, quelque 75 millions d'enfants, dont une majorité de filles, avaient abandonné précocement l'école ou n'y étaient jamais allés. Dans le cas de ces enfants, le chômage juvénile est souvent la seule perspective. Selon le Cadre de Belém, plusieurs **obstacles** expliquent l'incapacité des systèmes d'éducation actuels à répondre à ces situations. On y fait notamment mention des programmes d'études mal adaptés aux besoins de la société, du nombre insuffisant d'éducateurs ou de leur faible formation, de la rareté des manuels et du manque de méthodes innovantes[4].

On peut également recenser **trois types de barrières** qui sont source d'inégalité dans l'accès et la participation au système d'éducation :

1. **Institutionnelle** : ce sont des pratiques ou procédures institutionnelles qui découragent ou empêchent la participation, tels des coûts élevés ou des tests d'entrée;

2. **Situationnelle** : elles sont le résultat de la situation d'un individu à une période précise de sa vie, par exemple lorsqu'il doit prendre soin de ses enfants ou de ses parents;

3. **Personnelle** : il s'agit de barrières psychosociales qui empêchent une personne de prendre part au système d'éducation, notamment la perception que l'éducation ne permet pas d'améliorer sa situation personnelle[5].

Ainsi, les systèmes d'éducation doivent posséder certaines **caractéristiques** indispensables afin de faire tomber ces barrières et de répondre aux besoins des raccrocheurs et des adultes. Parmi ces caractéristiques, nous pouvons notamment nous intéresser à celles-ci :

---

[2] UNESCO, Cadre de Belém, 2009.
[3] Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, *Global Report on Adult Learning and Education*, 2009, p. 59.
[4] UNESCO, Cadre de Belém, 2009.
[5] UNESCO, Cadre de Belém, 2009.

a. L'inclusivité

Les systèmes d'éducation pour les raccrocheurs et les adultes doivent pouvoir inclure tous les individus et ce, sans discrimination par rapport à leur âge, leur sexe, leur ethnie, leur statut de migrant, leur langue maternelle, leur religion, un handicap, l'appartenance au milieu rural, l'identité ou l'orientation sexuelle, la pauvreté, le déplacement ou l'incarcération[6]. La capacité des systèmes à assurer un accès équitable et la participation pour toutes et tous est une preuve de leur durabilité ainsi qu'une démonstration de justice sociale[7].

b. La qualité

Plusieurs dimensions définissent la qualité d'un système d'éducation pour les raccrocheurs et les adultes. Entre autres, un système de qualité nécessite des méthodes et des contenus pertinents, une évaluation des besoins centrée sur l'apprenant, l'acquisition de compétences et connaissances multiples et la professionnalisation des éducateurs[8].

Parmi les éléments permettant de mesurer la qualité d'un système d'éducation se retrouvent notamment la pertinence et l'efficacité. La pertinence signifie que le contenu est adapté aux étudiants tandis que l'efficacité réfère notamment à la capacité d'un programme à permettre rapidement aux raccrocheurs d'atteindre les objectifs qu'ils poursuivent[9].

c. La flexibilité

La flexibilité réfère à la capacité d'un système d'éducation à s'adapter rapidement et adéquatement au contexte actuel très changeant. Il doit pouvoir répondre aux défis auxquels font face les individus qui sont appelés à évoluer en actualisant leurs compétences au rythme des conditions et de la demande du marché du travail.

3. Survol de l'état de la situation dans les Amériques

Il va sans dire que la situation varie d'un État à l'autre au sein de la région de l'Amérique latine et des Antilles. Nous présentons ici quelques données générales concernant l'alphabétisation et la scolarisation.

L'alphabétisation

Dans la région, en 2011, le **taux d'alphabétisation** des adultes, soit les individus âgés de 15 ans et plus, était de 91,5 % tandis que le taux d'alphabétisation des jeunes, soit les personnes âgées de 15 à 24 ans, atteignait 97,1 %. Par ailleurs, au niveau mondial, la région abrite 4,7 % des adultes analphabètes. Le **taux d'analphabétisme** chez les adultes est passé de 14 % durant la période 1985-1994, à 9 % pour la période 2005-2010.

---

[6] *Ibid.*

[7] Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, *Global Report on Adult Learning and Education*, 2009, p. 59.

[8] UNESCO, Cadre de Belém, 2009.

[9] Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, *Global Report on Adult Learning and Education*, 2009, p. 82.

Au Canada et aux États-Unis, il existe encore des adultes considérés comme illettrés, c'est-à-dire ne sachant ni lire, ni écrire ni effectuer des opérations de calcul de base. Souvent, il s'agit d'adultes provenant de milieux plus défavorisés. Les populations autochtones sont particulièrement touchées. Au Canada, les citoyens des Premières Nations, les Inuit et les Métis présentent souvent des lacunes en matière d'alphabétisme. Par ailleurs, aux États-Unis, 19 % des adultes autochtones ont obtenu des notes inférieures en compréhension de textes suivis, contre 7 % des Américains non autochtones. L'écart était encore plus marqué en compréhension de calculs de base : 32 % contre 13 %[10].

La scolarisation

En ce qui concerne la poursuite des études, la région de l'Amérique latine et des Antilles a généralement connu une diminution des **taux de décrochage** au primaire au cours de la dernière décennie. Néanmoins, au niveau mondial, cette région présente le troisième plus haut taux de décrochage avec 17 %, soit une diminution de 3 % depuis 1999. En 2010, on estimait que 2,7 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne le faisaient pas[11]. Toujours en 2010, les **taux d'achèvement net** pour la région étaient de 93,9 % pour le niveau primaire et de 73,5 % pour le niveau secondaire[12].

Par ailleurs, dans les années 1990, l'Amérique latine et les Antilles ont connu une augmentation de leur **taux de scolarisation**[13] de 1,7 % par année. Cela s'explique entre autres par l'inclusion dans le milieu scolaire des populations autochtones, des afro-descendants et des enfants et adolescents venant de secteurs plus pauvres ou résidant dans les zones rurales. Au cours des années 2000, le taux de scolarisation a augmenté d'environ 0,6 % par année. De plus, on constate que 25 % des adolescents du continent décident de sortir du système d'éducation. La fréquentation du système d'éducation par les adolescents a plafonné à 86,7 %, et ce malgré les politiques de rétention mises en place par les gouvernements pour les encourager à compléter leur scolarité. Beaucoup d'adolescents sont forcés d'arrêter l'école pour des motifs économiques ou pour des raisons familiales telles que l'arrivée d'un nouveau-né. Selon une étude menée en 2008 par le *Système d'information de tendances éducatives en Amérique latine* (SITEAL), près de la moitié des adolescents d'Amérique latine et des Antilles qui décident de quitter l'école ne le font pas pour des raisons financières. En effet, une des hypothèses avancées par le SITEAL veut que le décrochage soit davantage lié à la difficulté des institutions scolaires à créer un climat de travail adéquat pour l'apprentissage. Comme obstacle majeur, on remarque notamment la difficulté de bien intégrer la diversité culturelle et identitaire au sein des classes, ce qui provoque parfois de la discrimination et de l'exclusion. Le SITEAL souligne donc que plus les jeunes vieillissent, plus les raisons de quitter le système d'éducation ne sont pas seulement reliées à des questions financières mais plutôt à d'autres facteurs. Le principal défi des systèmes d'éducation

[10] UNESCO, *Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous : Jeunes et compétences, L'éducation au travail*, 2012.
[11] Institut de la statistique de l'UNESCO, *Global Education Digest 2012-Opportunities lost: The impact of grade repetition and early school leaving*, 2012.
[12] Institut de la statistique de l'UNESCO, 2010.
[13] Définition du taux de scolarisation selon l'UNESCO : Effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation exprimé en pourcentage de la population correspondante.

des Amériques serait donc de palier à la déconnexion de l'enseignement avec la vie des jeunes[14].

3. État de la situation dans les Amériques

Dans la région de l'Amérique latine et des Antilles, de nombreuses mesures ont été mises en place afin de favoriser le raccrochage scolaire et de permettre l'éducation des adultes.

Parmi celles-ci, on recense le *Plan ibéro-américain d'alphabétisation et d'éducation de base pour les jeunes et adultes* (PIA) pour la période 2007-2015. Celui-ci a été adopté lors du Sommet Ibéro-américain à Santiago du Chili en 2007[15]. Son objectif global était d'universaliser, avant 2015, l'alphabétisation dans la région en plus d'offrir aux personnes n'ayant pas complété leur scolarité de base la possibilité de suivre une formation continue. Il dresse également une liste d'objectifs spécifiques pour lesquels un suivi est réalisé de manière ponctuelle. Grâce à ce plan, plusieurs États de la région sont appuyés dans la mise en place de programmes reliés à ces objectifs, c'est le cas de la Colombie, du Honduras, du Salvador, du Nicaragua et du Paraguay qui reçoivent une assistance afin de mettre en place leurs stratégies nationales d'alphabétisation.

Afin d'approfondir notre compréhension de ce thème d'étude et de susciter une réflexion sur les moyens de favoriser le raccrochage scolaire et de permettre l'éducation des adultes, nous proposons une présentation plus approfondie de certaines initiatives régionales, à savoir : l'Institut national pour l'éducation des adultes du Mexique et la « Loi sur le Code des enfants et de l'adolescent » de la Bolivie.

3.1 Institut national pour l'éducation des adultes du Mexique (INEA) [16]

L'Institut national pour l'éducation des adultes du Mexique (INEA), créé en août 1981, est un organisme décentralisé de l'administration publique mexicaine. Il est doté d'une personnalité juridique et d'un patrimoine qui lui est propre.

L'INEA a pour but la préservation de la conformité de l'éducation au niveau national mexicain. De manière plus globale, l'organisme est en charge de combattre le retard éducatif des jeunes et des adultes afin de parvenir à leur offrir une meilleure qualité de vie et de nouvelles perspectives.

Afin de remplir cette fonction, l'INEA propose et met en œuvre des modèles éducatifs, réalise des recherches sur le contenu, l'élaboration et la distribution de matériel didactique, implante des systèmes pour l'évaluation de l'apprentissage des adultes en plus d'accréditer et de certifier l'éducation des adultes et des jeunes de 15 ans et plus.

---

[14] SITEAL, «La expansión educativa al límite; Notas sobre la escolarización básica en América Latina », mai 2013.

[15] Réunion de l'Organisation des États Ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI). L'OEI compte parmi ses États membres des États hispanophones et lusophones d'Amérique latine et d'Europe.

[16] Pour davantage d'informations sur cet institut, consulter son site web officiel : http://www.inea.gob.mx/.

Des accords ont été signés avec la plupart des gouvernements des États de l'Union du Mexique sur la décentralisation des services d'éducation pour les adultes. Ainsi, l'INEA agit en tant qu'organisation technique, normative et régisseur de l'éducation aux adultes fournie par les instituts des différents États. Dans ceux où le processus de décentralisation n'est pas encore mis en place, l'INEA continue de proposer les services d'éducation de base, à savoir : l'alphabétisation, l'école primaire et l'école secondaire.

La clientèle de l'INEA se compose de jeunes de 15 ans et plus ou d'adultes qui ne possèdent pas les capacités pour lire, écrire ou qui n'ont pas complété leurs études primaires ou secondaires. Elle est également composée d'adolescents âgés entre 10 et 14 ans habitant des régions qui ne sont pas desservies par le système d'éducation primaire. De plus, l'institut accueille des femmes autochtones, unilingues ou bilingues, des jeunes vivant dans la rue, des agriculteurs migrants, des personnes en situation d'exclusion sociale et des individus à capacités réduites.

Parmi les programmes offerts par l'INEA, on retrouve notamment le Modèle éducatif pour la vie et le travail. Ce programme offre une éducation de base très flexible, avec des thèmes et options d'apprentissage basés sur les besoins de chaque individu. Il propose même des cours à distance et permet l'auto-apprentissage.

Il a été choisi de présenter ce projet car il semble être couronné de succès. En effet, en 2011, l'INEA a reçu le prix alphabétisation de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), lequel reconnaît la qualité de l'institution pour l'alphabétisation et l'éducation des jeunes et des adultes parmi les 44 nations de l'Amérique latine et des Antilles. Comment expliquer cette réussite? Tel que mentionné plus haut, trois des caractéristiques essentielles des systèmes d'éducation répondant efficacement aux besoins des raccrocheurs et des adultes sont l'inclusivité, la qualité et la flexibilité. L'INEA remplit ces trois critères. D'une part, l'organisation offre des services à une clientèle très variée, permettant que les individus ayant un cheminement ou des besoins particuliers ne soient pas laissés de côté et qu'aucune discrimination ne soit institutionnalisée. D'autre part, notamment car il offre des cours personnalisés et un cheminement rapide, l'institut propose des services de haute qualité. Finalement, l'adaptation des cours à l'apprenant et la possibilité de suivre des cours à distance offrent une flexibilité indispensable. L'INEA peut donc servir de modèle pour la mise en place de systèmes éducatifs pour les raccrocheurs et les adultes dans les Amériques.

3.2 « Loi sur le Code des enfants et de l'adolescent » de la Bolivie

Le deuxième cas à l'étude, soit la « Loi sur Code des enfants et de l'adolescent » de la Bolivie, vise à répondre à la fois au problème du décrochage et à faciliter le raccrochage scolaire. Contrairement à l'INEA, cette initiative est loin de faire l'unanimité.

Le 2 juillet dernier, la Chambre des députés de l'État plurinational de Bolivie a approuvé le projet de loi 321 sur le « Code des enfants et de l'adolescent ». Le 17 juillet, il a été promulgué en tant que « Loi sur le Code de l'enfance et de l'adolescence ».

Le processus d'adoption de cette loi ne s'est pas réalisé sans embûches. En effet, après l'approbation de la première version du projet de loi en décembre 2013, le syndicat d'enfants et d'adolescents travailleurs de Bolivie regroupant 15 000 membres, l'UNATSBO, a organisé des manifestations afin de réclamer une audition devant l'Assemblée législative. Le Syndicat voulait présenter son point de vue et proposer des

modifications à cette première version. L'audition leur a été accordée et le projet de loi a été modifié.

Le point le plus controversé de cette loi concerne l'âge minimal requis pour travailler. Avant l'entrée en vigueur du code, les adolescents étaient autorisés à travailler à partir de 14 ans. Cet aspect est conservé, mais s'ajoute une exception permettant aux enfants de travailler à leur propre compte à partir de dix ans et à ceux qui ont un travail salarié de débuter à 12 ans. Cette exception s'applique lorsqu'ils obtiennent une dérogation des Défenseurs municipaux de l'enfance[17]. Afin d'obtenir cette dérogation, leur travail ne doit pas entrer en conflit avec leur droit à l'éducation. Les employeurs sont donc obligés de rémunérer les jeunes employés au moins deux heures par jour pour étudier. L'État assure le respect des droits de ces jeunes travailleurs qui disposent des mêmes droits que les adultes. De plus, la mère, le père ou les tuteurs légaux doivent garantir aux jeunes filles, jeunes garçons et adolescents travailleurs l'accès et la permanence dans le système éducatif, un horaire spécial et des conditions nécessaires pour le repos, la culture et les loisirs.

Cette nouvelle disposition est contraire à ce que prescrit le droit international. En effet, la Convention no. 138 de l'Organisation internationale du travail (OIT), entrée en vigueur en 1976, établit l'âge minimal d'admission à l'emploi à 15 ans. Cependant, les pays dont l'économie et le niveau de développement n'ont pas atteint un niveau suffisant peuvent, si certaines conditions sont respectées, fixer le minimum à 14 ans. L'OIT a d'ailleurs déclaré qu'elle analysait présentement la législation bolivienne pour savoir si elle violait les règles internationales sur le travail infantile.

Afin de justifier l'adoption d'une telle mesure, les autorités boliviennes ont expliqué qu'elle reflète les besoins actuels de l'État. En effet, selon les derniers chiffres officiels datant de 2010, 850 000 enfants et adolescents de 7 à 15 ans travaillent en Bolivie, principalement dans les champs ou comme vendeurs ambulants. Cette nouvelle loi viserait donc à empêcher que les mineurs abandonnent l'école. À ce sujet, l'UNATSBO soutient que le travail des enfants est souvent essentiel aux familles boliviennes qui, dans 70 % des cas, vivent avec des revenus très faibles et précaires. Selon le syndicat, une interdiction n'est pas réaliste, car elle ne prévient pas le phénomène du travail des enfants mais a plutôt pour effet de pousser les enfants à travailler au noir, rendant ainsi l'encadrement plus difficile.

Plusieurs organisations ont dénoncé cette nouvelle législation. *Human Rights Watch*, *Global March against Child Labor* et *Anti-Slavery International* ont envoyé une correspondance au président Evo Morales afin de lui rappeler qu'elle était contraire aux engagements internationaux de la Bolivie. De plus, les détracteurs de la loi sont d'avis qu'elle est contre-productive et s'éloigne de la tendance qui de dessine dans le reste du monde. Selon eux, le travail infantile perpétue un cycle de pauvreté dans lequel les enfants sont condamnés à travailler pour de faibles salaires et à ne pas bénéficier d'une éducation suffisante.

[17] Les Défenseurs municipaux de l'enfance constituent un service public municipal, permanent et gratuit pour la promotion et la protection psycho-socio-juridique des droits des enfants et des adolescents. Ces postes ont été créés par la loi de participation populaire et leur fonctionnement est garanti dans le Code de l'enfance et de l'adolescence.

Tel que mentionné plus tôt dans ce rapport, selon une recherche effectuée par le SITEAL, le principal défi des systèmes d'éducation des Amériques est de palier à la déconnexion de l'enseignement avec la réalité des jeunes et la vie quotidienne. La nouvelle «Loi sur le Code de l'enfance et de l'adolescence» de la Bolivie représente-t-elle un exemple d'adaptation de l'enseignement à la réalité? Ce genre de mesure permettra-t-elle, comme elle le prétend, de prévenir le décrochage scolaire des mineurs? Ou s'agit-il plutôt d'un faux pas législatif qui n'amènera pas de changements positifs dans l'éducation des Boliviens?

4. Situation au Québec

4.1 Quelques données

Le décrochage scolaire est un problème préoccupant au Québec. Cette réalité peut être à la source de nombreuses difficultés que vivent les personnes ayant abandonné leurs études secondaires, aussi bien sur le plan social et professionnel que sur le plan économique et financier. Cependant, depuis quelques années, la situation semble s'améliorer. En effet, en 2010-2011, le taux de sortie de l'école secondaire sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes s'établissait à 16,2 %, alors que ce taux s'est longtemps maintenu au-dessus de 20 %, atteignant 22,3 % en 2001-2002.

Encore aujourd'hui, les hommes décrochent plus que les femmes, au Québec comme d'ailleurs dans la plupart des pays de l'OCDE. Toujours selon les données de 2010-2011 au Québec, ce sont 20,1 % des garçons qui sortaient du secondaire sans diplôme ni qualification, contre 12,6 % des filles.

Pour ce qui est des données sur l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, Statistique Canada présente deux taux : le taux d'obtention d'un diplôme, qui est « une estimation de la probabilité qu'un individu obtienne un diplôme d'études secondaires au cours de sa vie », et l'achèvement réussi d'un programme de deuxième cycle de l'enseignement secondaire, qui est un « taux de réussite basé sur la cohorte », correspondant à l'obtention du diplôme ou à l'achèvement des études dans le temps prescrit.

Au Québec, le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires en 2010 était de 91 %, une proportion plus haute que la moyenne canadienne, qui s'établit à 83 %, et le taux le plus élevé de toutes les provinces. En revanche, c'est au Québec que le taux de décrochage pour une même cohorte est le plus élevé. En effet, 63 % des élèves québécois du secondaire obtenaient leur diplôme dans le temps requis (soit cinq ans), alors que la moyenne canadienne est de 74 % (ou le temps requis est de six ans).

En outre, c'est au Québec que la proportion de diplômés âgés de moins de 25 ans est la plus faible, à 87 %, alors que la moyenne canadienne est de 95 % et celle des pays de l'OCDE de 93 %.

De telles données (un taux de diplomation élevé dans la population en général, mais un taux de réussite plus faible dans le temps requis) s'expliquent en bonne partie par le fait que le Québec est le « champion » du raccrochage scolaire au pays. En effet, le retour aux études après avoir « décroché » y est fréquent, phénomène plus rare ailleurs au Canada.

4.2 L'éducation des adultes

L'éducation des adultes est très développée au Québec. Elle offre des services éducatifs aux élèves ayant le statut d'adulte et leur permet de compléter tout autant leur formation de base primaire ou secondaire que de suivre des programmes d'enseignement collégial ou universitaire.

Les services d'éducation aux adultes au primaire et au secondaire sont très fréquentés. En effet, en 2011-2012, environ 306 600 personnes fréquentaient ces secteurs (contre environ 432 200 personnes au secteur des jeunes). S'il s'agit d'une légère diminution comparativement à 2010-2011, mais une augmentation de 16 % depuis 2005-2006 et, dans un contexte de baisse de la population jeune.

Il y a près de 200 Centres d'éducation des adultes (CEA) au Québec. Les CEA sont qualifiés de « dispositif de raccrochage officiel »[18] par certains auteurs et offrent des formations générales et professionnelles. La flexibilité du régime fait qu'il est possible d'y accéder à partir de 16 ans dans la continuité du cursus ordinaire. De nombreux jeunes québécois font ce choix. Ainsi, en 2005-2006, « environ un jeune de 16 à 18 ans sur six passait directement au secteur adulte pour combler ses retards académiques, obtenir un premier diplôme et, pour plusieurs, éviter le décrochage. » Cette formation se fait selon une approche plus individualisée que la formation traditionnelle et « constitue une alternative pour plusieurs jeunes qui ont connu des échecs ou qui ne répondaient pas bien à l'enseignement traditionnel dispensé au secteur des jeunes régulier. […] En effet, les possibilités offertes à l'éducation des adultes sont plus souples (cours de soir ou de jour, temps plein ou temps partiel) et offrent une meilleure chance aux élèves en difficulté ».

Selon les mêmes auteurs, dans ce contexte, on observe ainsi au Québec « une conception non linéaire de l'éducation, qui intègre la possibilité de retours en arrière, de bifurcations, de pauses. »[19]

4.3 Autres mesures prises au Québec en matière de raccrochage scolaire et d'éducation aux adultes

4.3.1 Les treize voies de réussite

En septembre 2009, la stratégie d'action : *L'école, j'y tiens*! a été lancée. L'objectif était d'augmenter le taux de diplomation avant l'âge de 20 ans pour le porter à plus de 80 %. Cette stratégie se déploie en « treize voies de réussite » qui incluent la valorisation de l'éducation, l'établissement de cibles de réussite à l'échelle des commissions scolaires et la réalisation de projets communautaires. De plus, elle vise un meilleur accès à la formation professionnelle et au raccrochage. Concrètement, la stratégie propose notamment la poursuite des actions pour faciliter le passage entre les formations générale et professionnelle chez les moins de 20 ans et des initiatives visant à faciliter la conciliation travail-études aux élèves de la formation professionnelle et de l'éducation

[18] Aude Villatte et Julie Marcotte, « Le raccrochage scolaire au Québec : le discours de jeunes adultes québécois inscrits en centres d'éducation aux adultes », L'orientation scolaire et professionnelle, vol. 42, n° 3, 2013, p. 347.
[19] *Loc. cit.*

des adultes. En outre, il est prévu qu'un comité de vigie qui proposera des ajustements en fonction des résultats observés soit créé.

Les voies 12 (Faciliter et encourager l'accès à la formation professionnelle) et 13 (Raccrocher le maximum de décrocheuses et de décrocheurs) sont plus directement associées au sujet qui nous préoccupe ici. Pour le gouvernement, « l'accès à la formation professionnelle est un des enjeux majeurs qui permettra au Québec d'améliorer la persévérance et la réussite scolaires, ainsi que de relever les défis de l'économie ».

La voie 13 concernant le raccrochage est rédigée de la façon suivante :

- Une offre systématique de raccrochage

Les centres d'éducation des adultes, avec l'aide de partenaires, intensifieront les démarches en vue de rejoindre chaque jeune décrocheur et de l'inciter à retourner aux études.

- Un soutien accru pour la persévérance et la réussite scolaires

Des intervenants feront en sorte d'assurer la continuité des services pédagogiques et complémentaires que requiert un élève lorsqu'il change de secteur de formation. Les travaux visant l'implantation de services complémentaires en formation générale des adultes seront poursuivis et l'inventaire des meilleures pratiques touchant les jeunes de 16 à 24 ans qui font un retour aux études sera dressé.

- La conciliation travail-études

En concertation avec le milieu du travail, des initiatives seront prises par les intervenants afin de faciliter la conciliation travail-études pour les élèves de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

D'autres programmes et initiatives :

- **La Semaine québécoise des adultes en formation**

Depuis 2002, la Semaine québécoise des adultes en formation est organisée chaque printemps par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA). En 2014, elle a eu lieu du 29 mars au 6 avril.

- **Le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)**

Ce programme offre un soutien financier à des organismes d'action communautaire autonomes qui fournissent des services éducatifs alternatifs. Ces services alternatifs répondent à des besoins spécifiques en éducation auxquels le réseau officiel ne suffit pas.

<u>La reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes</u>

Les personnes admissibles à la formation générale de l'éducation des adultes ont droit à des services de reconnaissance des acquis extrascolaires. Il s'agit d'un processus qui reconnaît et sanctionne des apprentissages et des compétences par leur évaluation ou par l'attribution d'équivalences. Elle permet soit la délivrance d'un document officiel, tel qu'une attestation, un certificat, un diplôme ou un relevé.

- **Le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaire**

Ce programme vise à favoriser le développement de connaissances et à permettre au personnel scolaire, aux décideurs et aux gestionnaires de s'approprier et d'appliquer les résultats des recherches. Plus d'une centaine de recherches qui ciblent tous les ordres d'enseignement (du préscolaire à l'université) et qui portent sur différents thèmes.

Conclusion

L'éducation des adultes est trop souvent traitée de façon résiduelle, c'est-à-dire comme un élément non prioritaire dans les politiques de plusieurs États. Cela fait en sorte que les ressources adéquates, tant au niveau financier qu'institutionnel, ne sont pas affectées à la mise en place et au fonctionnement de programmes répondant à cette problématique. Pourtant, le thème du raccrochage scolaire et de l'éducation des adultes est sans contredit très complexe et mérite l'attention des gouvernements des États des Amériques.

L'étude de ce thème ne prétend pas dresser un portrait exhaustif de la situation du raccrochage scolaire dans les Amériques. Cela nous a toutefois permis de faire ressortir l'importance de mettre en place des politiques éducatives favorisant le raccrochage scolaire en plus des mesures déjà adoptées pour prévenir le décrochage. Ces mesures doivent prendre en compte la complexité inhérente au phénomène ainsi que la diversité des situations sociales et économiques qui prévalent dans la région. L'ajout des deux exemples à ce rapport final, soit l'INEA du Mexique et la Loi sur le Code de l'enfance et de l'adolescence de la Bolivie a permis d'illustrer des tentatives concrètes mises en place dans la région afin d'améliorer la situation.

Le décrochage scolaire est un défi auquel font face l'ensemble des États de la région. Les parlementaires de la COPA sont donc fortement interpellés. Afin de relever ce défi, ils peuvent entreprendre diverses actions. Par exemple, en proposant de l'information complétant celle contenue dans ce rapport ou en échangeant sur le sujet afin de s'inspirer des expériences concluantes d'autres États. Par ailleurs, en tant que législateurs, ils peuvent veiller à ce que les budgets nécessaires soient alloués à l'éducation des raccrocheurs et des adultes et à ce que la législation concernant l'éducation respecte le droit des individus à une éducation de qualité. Ils peuvent également promouvoir la mise en place de mécanismes afin d'évaluer de manière continue les programmes existant.